Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures d'accompagnement et retour au calme pour le Gymnase de Beaulieu

Suite à l'interpellation par la police lausannoise, hier, d'un gymnasien armé dans l'établissement de Beaulieu, la direction a pris des mesures d'accompagnement et d'information. Elle a de plus pris, à l'encontre du gymnasien, une interdiction de fréquentation à titre provisionnel, en attendant de prendre une éventuelle décision d'exclusion. Sur le plan judiciaire, une enquête pénale a été ouverte. Elle permettra notamment d'établir le déroulement précis des faits.

La Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, souligne le sang froid et la qualité des interventions, tant des collaboratrices et collaborateurs du gymnase que de celle de la police municipale, qui a permis de conclure cet événement sans dommage pour les personnes présentes. En fonction des éléments qu'apportera l'enquête, le DFJC pourra être amené à conduire une réflexion de fond concernant la sécurité dans les établissements de formation.

Rappel des faits :

Hier en milieu de matinée, la police de Lausanne a été alertée par un doyen du gymnase de Beaulieu à propos d'un élève de l'établissement aurait menacé de mettre fin à ses jours avec une arme à feu.

Très rapidement, un dispositif policier a été mis sur pied dans le secteur du haut de la ville, le jeune homme ayant précisé qu'il se trouvait dans un garage souterrain situé dans cette zone. Simultanément, des inspecteurs se sont rendus au gymnase pour sécuriser le site.

Alors que les recherches étaient en cours, le jeune homme a été aperçu dans le gymnase. Cet élément a immédiatement été signalé à la police, et les six inspecteurs de la police judiciaire de Lausanne, qui arrivaient dans le bâtiment à cet instant précis, ont ainsi pu se rapprocher discrètement du jeune homme, le maîtriser et, enfin, le désarmer in extremis d'un pistolet chargé. Les inspecteurs ont ensuite découvert deux magasins chargés dans les poches du gymnasien, ainsi que de la munition supplémentaire dans son sac à dos dans la salle de classe.

Les services d'AVP Police (association vaudoise des psychologues) ont immédiatement mis sur pied la prise en charge des témoins directs de l'événement

Une enquête pénale a été ouverte par le juge d'instruction et le jeune homme a été incarcéré.

Au niveau du gymnase :

La direction de l'établissement a rapidement informé les élèves afin de les rassurer sur le fait que la situation avait été parfaitement maîtrisée par la police. Une information complémentaire a été transmise aujourd'hui à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du gymnase, ainsi qu'aux élèves, notamment sur les ressources à disposition de celles et ceux qui en éprouveraient le besoin, particulièrement sur le plan de l'accompagnement psychologique.

La direction a pris, à l'encontre du gymnasien, une décision d'interdiction de fréquentation de l'établissement, à titre provisionnel, en attendant de prendre une éventuelle décision d'exclusion.

Au niveau de la justice

Lors de son audience chez le magistrat, le jeune homme a précisé qu'il avait pour objectif de mettre fin à ses jours. L'enquête ouverte a pour but d'établir les intentions du jeune homme. Le juge d'instruction en charge du dossier a mis en oeuvre une expertise psychiatrique.

Il est précisé que pistolet, qui n'est pas une arme d'ordonnance, a été acquis légalement auprès d'un particulier. Quant à la munition, des contrôles sont en cours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2008

DFJC, Anne-Catherine Lyon, 076 583 71 12 Gymnase de Beaulieu, Jean-François Dubuis, 021 784 40 65 (de 20 à 21h) Juge d'instruction, Mme Diane Bertoli Perret, 021 316 57 00